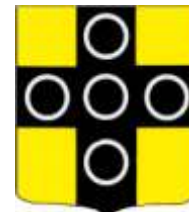


MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -



DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE/MER

CANTON DE
MARQUISE

INFORMATIONS COMMUNALES NOVEMBRE 2014

FERMETURE DE LA ROUTE DU BÉDAT À PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2014

L'entreprise EIFFAGE Travaux Publics va réaliser des travaux de purge sur la route communale du Bédât du 17 novembre au 28 novembre 2014 inclus. Une fermeture de la voirie avec déviation est indispensable pour ce chantier. Je vous invite à suivre les consignes de sécurité et les panneaux de signalisation qui seront posés par l'entreprise, conformément aux arrêtés communal et départemental de voirie.

Depuis de nombreuses années, cette voirie est interdite aux poids lourds sauf pour la desserte locale. En effet, la structure de la chaussée ne permet pas le passage de véhicules lourds. Aussi, dès la remise en état de cette voirie des contrôles seront réalisés par la gendarmerie de Marquise pour l'application de cette réglementation oubliée. Compte tenu du coût de travaux supporté par la commune (14 915 € HT), aucune dérogation ne sera donnée.

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET CITOYENS SOLIDAIRES :

Vous êtes témoin ou victime d'un cambriolage, d'un vol commis par de faux agents EDF, Gaz, eau, de faux policiers ou de faux gendarmes, de démarcheurs peu scrupuleux. En tant que citoyen, vous pouvez participer à la lutte contre cette délinquance et assurer la tranquillité de votre quartier, sur un seul appel téléphonique.

Pour rejoindre l'équipe des citoyens volontaires, une réunion d'information est organisée le :

Mardi 18 novembre 2014 à 20h
A la salle communale de Bazinghen.

Le lieutenant NIELLEN, commandant de la gendarmerie de Marquise, vous orientera et vous donnera toutes les informations utiles.



ESTAMINET LE SAINT ÉLOI

**SOIRÉE BEAUJOLAIS :
LE VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**



Pour les fêtes, l'Estaminet sera ouvert le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Pensez à réserver au 03.21.30.15.41. ou par mail à l'adresse estaminetlesainteloi@gmail.com.

Nouveau site internet : www.estaminetlesainteloi.fr

Et page Facebook : Estaminet LE SAINT ELOI



DÉCISIONS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le 17 septembre 2014 :

- Présentation du dispositif de participation citoyenne, aussi appelé « voisins vigilants » par le lieutenant NIELLEN, commandant de la gendarmerie de Marquise et délibération correspondante,
- Election des membres du CCAS au scrutin de liste,
- Modification du tableau des effectifs : ouverture d'un poste contrat unique d'insertion,
- Décision modificative n°1 : travaux en régie chemin d'Otove,
- Travaux sur les voiries communales : choix de l'entreprise,
- Travaux d'extension de la salle et du garage,
- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation du reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE62

Les délibérations citées sont sur les panneaux d'affichage situés à l'extérieur de la mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription à la mairie au plus tard le 31 décembre. L'inscription sur les listes électorales **est indispensable** pour pouvoir voter aux prochaines élections de 2015.

Les élections départementales 2015 auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Dans un premier temps, les élections départementales devaient avoir lieu en même temps que les élections régionales 2015. Le gouvernement a toutefois décidé de dissocier ces deux élections : les départementales auront lieu en mars 2015, tandis que les régionales seront organisées à la fin de l'année 2015.

ANNIVERSAIRE DE MADAME MARGUERITE SELINGUE : 90 ANS



Samedi 11 octobre 2014, Madame Marguerite SELINGUE née CLEMENT a reçu la visite de Mr Franck PARENTY, maire de la commune, du conseil municipal et de Mr Francis PRÉVOST, Président du Club de l'Age d'Or. Née le 27 septembre 1924 à Bazinghen, elle vient de fêter ses 90 printemps. Veuve de Bernard SELINGUE, elle coule désormais des jours tranquilles à Colincthun entourée de ses enfants, petits-enfants et voisins. Toute la municipalité remercie Mme SELINGUE et sa famille pour cet accueil chaleureux et convivial.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi et jeudi de 16h à 19h.

N'hésitez pas à passer en bibliothèque : De nombreux livres et CD vous attendent

250 DVD sont à votre disposition dans le nouveau mobilier subventionné à 50% par le Conseil Général.

Depuis la mise en réseau des bibliothèques de la Terre des 2 Caps, vous pouvez consulter la disponibilité des livres sur le portail : **www.biblio2caps.fr**. Vous pouvez emprunter des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau dans la limite de : 5 livres, 3 revues (hors dernier n°) pour une durée maximum de 3 semaines, 3 CD, 1 DVD pour une durée maximum de 2 semaines.



Vous pouvez également consulter le site pour vous tenir informé des animations culturelles proposées par les bibliothèques.

La bibliothèque sera fermée le 24 décembre et le 31 décembre 2014.

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

TIM SCOOP BAZINGHEN : LE CLUB PHOTO

Vous étiez venus nombreux l'an dernier à la salle communale pour assister aux reportages photos réalisés par l'association TIM Scoop. Pour rappel, voici la photo et l'article qui étaient parus dans la Voix du Nord du 15 octobre 2013 :

« Bazinghen: le village flashé dans ses moindres recoins par les reporters de TIM SCOOP »

Vivre de la photo en tant que reporter aujourd'hui devient de plus en plus difficile. Malgré tout, certains essaient d'aller contre cette conjoncture et d'exercer ce qui est avant tout pour eux une véritable passion...

C'est le cas de Claude Pérard, fondateur de « TIM SCOOP ». « *Souvent, les photographes que l'on paye pour faire des reportages photos, c'est principalement sur le monde politique ou sur le monde du spectacle. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'autre tranche de la vie, celle de la vie quotidienne qui est souvent négligée* » explique-t-il.



Samedi dernier, à Bazinghen, l'affluence dans la salle communale pour assister à la projection des différents clichés pris par les reporters de son association lui a donné raison !

En effet, pendant 4 jours, Claude Pérard a dirigé en tant que rédacteur en chef une vingtaine de passionnés de la photo venus dans la commune de Bazinghen prendre en photo les moindres recoins et activités de la commune, en accord avec les habitants, très accueillants et chaleureux avec ces derniers.

Ainsi, ces aficionados de la photographie ont pu, le temps de quelques jours, être épaulés par des professionnels de la photo et emmagasiner le maximum d'expériences en un court laps de temps.

Une dynamique qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle a démarré en 2009 à Réty et a continué sur Ferques mais aussi à Marquise avant de jeter son dévolu sur Bazinghen afin d'immortaliser quelques scènes de la vie courante dans une commune plus étendue qu'on pourrait le penser.

Ce collectif est ouvert à tous, quel que soit son niveau. Sa pérennisation permettra de continuer le travail déjà entrepris dans les communes.

Pour tous renseignements : Mme Docquois, tel. 03 21 92 75 10.

Si vous souhaitez vous lancer dans la photo et rejoindre le groupe de Bazinghen, je vous invite à prendre contact avec Mme Marie Madeleine GARCIA, adjointe municipale, par mail : marima2@live.fr ou par téléphone : 06 67 14 26 29.

DERNIERS TRAVAUX REALISÉS

2 chemins communaux viennent d'être rechargés en GNT 0/40 (grave non traitée) dans le cadre de travaux réalisés en régie :

- La partie haute du chemin d'Otove, côté Raventhun,
- Le chemin de la louve, côté Raventhun principalement.



Chemin d'Otove
Tonnage employé : 165 t
Coût total : 3 976 €



Chemin de la louve
Tonnage employé : 157 t
Coût total : 2 874 €

2 autres chemins ont également été rechargés sur Ricques Maninghen. 37 tonnes de graves ont été achetées par la commune et Mr David VANNESTE s'est proposé de les étaler. Merci à David pour cette collaboration.

Travaux réalisés par l'ancienne municipalité et omis lors du dernier bulletin municipal en juin 2014 :

Travaux de sécurité devant l'abribus du bail, pose de 2 grilles, création d'un réseau d'eaux pluviales de 60m et gravillonnage de l'impasse de la motte et devant l'abribus.



POTIRONS EN FÊTE 2014 – Article Jean Luc BACLEZ



L'année 2014 marque les onzièmes cucurbitades. Cette manifestation appelée « potirons en fête » a débuté en 1998 sous l'impulsion de Mr Denis VANDENBAVIÈRE alors président.

Depuis 2002, elle a lieu tous les 2 ans en raison du gros travail de culture et de mise en place que cela représente.

Cette année encore, l'association Bazinga a gardé la même ligne de mire avec repas cucurbités le dimanche pour 80 personnes, l'exposition dans la grange avec un très grand nombre de variétés de courges, potirons et Calebasses et beaucoup de diversité dans les formes et les couleurs ; une carte de France de plus de 2m a été confectionnée avec 245 courges et était une des très grandes attractions.

En raison des frais de transport et de matériel, une participation de 2€ était demandée ; elle donnait droit à un livret, une tombola gratuite et une soupe au potiron. Rappelons que tous les bénéficiaires permettant de financer une partie de la fête de Noël (avec la municipalité et le Comité des Fêtes) ainsi qu'une part de la sortie « parc d'attraction » au printemps. Laissons reposer la terre et les bras et rendez vous en 2016 !



NOUVEL ABRIBUS AU BAIL

Afin de permettre aux enfants de descendre en toute sécurité dans le sens de circulation du bus, et sur les conseils de Mme PILON, un nouvel abribus sera installé au Bail à proximité du conteneur à verre. Le Département vient de transmettre son accord technique et financier sur l'emplacement, la commune reste en attente sur la demande de dotation du mobilier urbain qui devrait intervenir courant 2015.

RÉNOVATION DES MURETS DE PIERRE DU CIMETIÈRE

Le conseil municipal réuni en séance le 17 septembre a accepté l'ouverture d'un poste de contrat unique d'insertion pour une période d'un an renouvelable. Cet emploi aidé de 20 heures par semaine est financé à 75% par l'Etat, et aura un coût mensuel de 250 € pour la commune.

Mr Christian SGARD a été embauché le 6 octobre 2014 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour les missions suivantes :

- Remise en état du mur de pierres du cimetière,
- Travaux d'entretien et d'extension sur les bâtiments communaux,
- Travaux d'entretien des espaces verts.



Il travaille actuellement à la rénovation du mur de pierres du cimetière, n'hésitez pas à venir le saluer et à voir l'avancée du chantier. Si le temps se dégrade (pluies diluviennes et froid), ce chantier sera mis en suspens au profit d'un rafraichissement des peintures de l'église. L'enceinte sera alors fermée le temps des travaux qui seront réalisés par Mr Bernard DELEU et Mr Christian SGARD.



AVANT



APRÈS

PENSEZ À DÉCLARER VOS TRAVAUX

Quelles que soient les modifications que vous envisagez (menuiseries, façades, toitures, extensions, abris de jardin, clôture, piscine) il est indispensable de vous renseigner sur vos obligations notamment en matière d'urbanisme.

- Risques de conflits de voisinage,
- Obligation de procéder au démontage de votre installation,
- Amende.

A défaut, vous êtes susceptibles de perdre certains avantages (conseils, subventions etc ...).

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

Les autorisations d'urbanisme sont délivrées en conformité avec les règles d'urbanisme contenues dans le Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci comporte un plan de zonage ainsi qu'un règlement. Le règlement détermine les règles de construction auxquelles votre terrain ou votre habitation est soumis, en fonction du secteur dans lequel il se trouve sur le plan.

PLU INTERCOMMUNAL ET INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Président de la Commission d'Enquête a remis son rapport ainsi que ses conclusions sur l'enquête publique relative au PLU intercommunal fin août 2014. Un avis favorable, assorti de recommandations, a été prononcé.

Ce rapport est consultable au format papier en mairie et sur le site internet de l'intercommunalité.

Les dernières corrections à apporter à l'arrêt de projet sont en cours de finalisation avant l'approbation du PLU mi décembre.

L'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toute commune membre d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. L'intercommunalité envisage la mise en place d'un service mutualisé d'aide à l'instruction qui serait opérationnel au 1^{er} juillet 2015 en remplacement du service qui ne sera plus assuré par l'Etat. Le conseil municipal sera amené à se prononcer à ce sujet début 2015.

RAPPEL CONCERNANT LES DÉCHETS MÉNAGERS ET LE RECYCLAGE

Déchets Ménagers : collecte sélective et recyclage

Qu'est-ce qu'un bon tri ? Que doit-on mettre dans le bac à couvercle jaune ?

CARTONS :
emballages en carton,
cartonnettes...



PLASTIQUES :
Bouteilles en plas-
tiques : bouteilles
d'eau, jus de fruits,
shampooing, gel
douche, lait...



PAPIERS :
magazines, journaux,
dessins, enveloppe
même avec fenêtre,
impressions ratées,
annuaires...
*Tous les papiers se
recyclent !*



MÉTAL :
Canette en
aluminium, en
acier, conserves,
boîtes en fer,
aérosols



ET C'EST TOUT !!
Les autres déchets sont amenés au centre de tri, triés, mis en refus, re-conditionnés, re-transportés et éliminés sans valorisation... !

LES DERNIÈRES NAISSANCES

- Lyla MARLIER, née le 16 octobre 2014, fille de Jérémie MARLIER et Stéphanie PLAYE, domiciliés 420, rue de la fontaine.

DISTRIBUTEUR DE PAINS ET VIENNOISERIES



Mr Nicolas ANQUEZ, représentant l'enseigne « le biscuit d'autrefois », devait installer début juillet 2014, un distributeur de pains et de viennoiseries à côté de l'abri bus au village. Suite à l'expérience non satisfaisante dans d'autres communes, il n'a pas souhaité confirmer son engagement et s'excuse auprès de la municipalité et des administrés.

ÉCOLE DE LA HAUTE TERRE

Tout d'abord, des nouvelles de notre ancienne directrice :

Article Voix du Nord du 30 juin 2014 :



Enseignante dans le premier degré, Marie DECROOQC a créé un blog afin de partager ses rencontres avec les écoliers des quatre coins du monde et répondre à « l'enquête sur les copains du monde » qui lui a été confiée par les élèves du RPI de Bazinghen-Audinghen. Aux retours de ses voyages, elle vient d'ailleurs rendre visite régulièrement aux élèves du RPI. Jeunes et moins jeunes, vous pouvez suivre son périple sur le blog <http://mariegoround.etab.ac-lille.fr/>, partager son expérience et découvrir ses rencontres. Le tour du monde a commencé par l'Inde puis la chine, Marie est actuellement en Mongolie.

Bienvenue à Mme Sylvie FERMON,
directrice d'école du RPI Audinghen Bazinghen
depuis la rentrée de septembre 2014.



Les activités du RPI Audinghen Bazinghen

La directrice, les enseignants et les parents d'élèves vous attendent nombreux au marché de Noël qui aura lieu à Audinghen le jeudi 18 décembre après la classe. Une information sera communiquée dans le cahier de liaison des enfants.

Programme :

Chants et danses,
Vente d'objets,
Chocolat chaud, Vin Chaud, gâteaux

Si vos enfants sont en âge d'intégrer l'école, je vous invite à vous rapprocher de Mme Sylvie FERMON, directrice du RPI au **03.21.92.93.17**, de préférence **le lundi, jour de la décharge administrative.**

Je rappelle la **gratuité** de l'école primaire communale. De plus, il existe un ramassage scolaire, une garderie le matin et le soir (0.30 € le ¼ d'heure) ainsi qu'une cantine dans chaque commune (**3.20 € le repas**).

VIE ASSOCIATIVE

- Le Bazing

➤ les prochaines sorties pédestres :

- Dimanche 23 novembre : Audresselles – Départ 9h
- Samedi 13 décembre : Le Mont de Couple – Départ 14h15
- Dimanche 11 janvier : Tardinghen-Wissant – Départ 9h

Les rendez vous se font 15 minutes avant, départ à l'heure précise indiquée.

Le point de rendez vous est donné place de la mairie. Le stationnement des véhicules des randonneurs se fait de préférence sur le parking à l'entrée du village, près des terrains de pétanque. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association. ☎ 06.46.70.57.19

- **Soirée Beaujolais : Samedi 22 novembre à partir de 19h30**
Buffet campagnard : 6 € sur réservation au 06.46.70.57.19 ou 03.21.83.27.26
- **Fête de Noël pour les enfants** : dimanche 14 décembre après midi.

➤ Comité des fêtes

- **Repas de la Saint Eloi** : Samedi 6 décembre 2014 à 19h à l'Estaminet le Saint Eloi.

- Le Club de l'Age d'Or

- Le Club de l'âge d'or se retrouve à la salle communale le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

RAPPEL : RESPECT DE LA VOIRIE ET DES ACCOTEMENTS

Les pouvoirs de police du maire stipulent : « Le maire doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ainsi que la propreté de ces voies. Il peut réprimer les dépôts, déversements, déjections et projections de toute matière ou objet de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté de ces voies ».

Pour la propreté et l'accueil dans notre commune, j'invite chacun à veiller au respect de la propreté de la voirie et des accotements (**déjections canines**, projections d'engins, déversements, dépôts).

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS (ARTICLE L911-11 DU CODE RURAL)

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Remerciements à :



- Mr Francis LUTTRINGER, porte drapeau,
- Mme Sylvie FERMON, Directrice du RPI Bazinghen-Audinghen qui donne aux enfants le goût du devoir de mémoire,
- Les enfants qui ont fleuri la tombe du Sergent KEYMER et le monument aux morts,
- Mr Philippe EBEL, pour sa participation musicale

MAIRIE

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le jeudi de 16h à 19h**. Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 03.21.92.93.00 le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. En cas d'urgence, vous pouvez joindre Mr Franck PARENTY, maire au 06.08.74.14.37 ou Edith PIERRU, secrétaire de mairie au 06.76.26.00.09.

Le Maire,
Franck PARENTY